

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du LUNDI 3 FEVRIER 2014 A 20 HEURES 30.**

006

<u>Présidente</u>	:	Mme Devaux
<u>Présents</u>	:	Mme Devaux, Mr Lefèvre, Mr Bigot, Mr Brunet, Mr Jusselain, Mr Taugourdeau, Mme Cochet, Mr Guillet, Mr Thegner, Mme Lemoine, Boussin.
<u>Absents</u>	:	Mr Lemaître, excusé, Mme Pontouis, excusée, Mr Chessé, non excusé, Mr Hamon, Excusé.
<u>Convocations expédiées le</u>	:	27/01/2014
<u>Compte-rendu affiché le</u>	:	11/02/2014

. Approbation du Compte-rendu de la dernière réunion à l'unanimité.

. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES :

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal des résultats de l'exercice comptable 2013 :

- En section de fonctionnement :
clôture avec un excédent de 249 592.65 € auquel il faudra rajouter celui de 2012 de 75 203.63 €
soit un excédent global de 324 796.28 € à reprendre au BP 2014,
- En section d'investissement :
clôture avec un excédent de 39 716.33 € auquel il faudra rajouter celui de 2012 de 81 053.37 €
soit un excédent global de 120 769.97 € à reprendre au BP 2014.
Le Conseil Municipal prend acte de ces bons résultats 2013.

Madame le Maire demande ensuite aux conseillers municipaux de formuler les projets qu'ils souhaitent voir se réaliser dans les années à venir. Sont évoqués :

- . un parcours de santé, l'installation de bancs et de toilettes sur les bords de Loire,
- . l'aménagement sécuritaire de la RD 214, Route de Longué. Concernant ce projet, Madame le Maire donne lecture de l'estimation qui en a été faite l'année passée et qui se monte à 505 706 € TTC (décomposée en 4 séquences de travaux) et sans compter les 2 tranches d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage et Télécom pour : 241 660 € TTC (soit un total estimatif de 747 365 € sur lequel, selon Mr Jusselain, des subventions pourraient être attribuées par le Conseil Général d'un montant de 20 à 25 %).
- . la mise en place des rythmes scolaires,
- . l'aménagement de la Mairie pour permettre l'accessibilité aux personnes handicapées,
- . à l'école : la réfection des toilettes des maternelles,
- . l'achat de locaux disponibles pour l'installation d'activités de services...

. RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES :

Monsieur BRUNET et Madame le Maire rendent compte de la réunion publique qui s'est déroulée au centre culturel le 24 janvier dernier et où une vingtaine de familles étaient présentes. Ils présentent aussi les souhaits des professeurs qui désiraient que l'heure de rentrée du matin soit à 8 h 30 au lieu de 8 h 45.

Une enquête est en cours auprès de l'ensemble des parents à ce sujet ainsi que sur la tenue de la garderie le mercredi matin et sur son heure de fermeture : 12 h 30 ou 12 h 45 ?

Le personnel travaillant à l'école a été reçu à tour de rôle par Mme le Maire et Mr Brunet afin de connaître leurs attentes et d'organiser leurs emplois du temps, sachant que ceux-ci ne seront établis que pour la prochaine rentrée du fait de la présence d'une seule classe de maternelle et devront être à nouveau revus pour la rentrée suivante en cas de retour d'une seconde classe de maternelle.

Une rencontre est organisée avec des élus de Saint Clément le lundi 10 février prochain afin de voir ce qu'il est possible de faire pour le choix d'animateurs en commun.

Enfin, Mr Brunet rappelle la bonne entente entre tous les intervenants de cette réforme.

. **ACCESSIBILITÉ DE LA MAIRIE :**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que selon la loi, tous les bâtiments publics devront être accessibles à tous à compter de 2015 et rappelle que le nécessaire sera donc à faire pour les locaux de la Mairie.

Dans cette optique, 3 architectes ont été contacté afin qu'ils fournissent leurs honoraires pour une mission de maîtrise d'œuvre concernant ce projet de restructuration. Seules 2 propositions ont été adressées : celle du Cabinet Guémas-Sourdeau de Longué et de l'Agence Faivre d'Avrillé pour des tarifs quasi similaires.

Des visites de mairies voisines seront organisées afin de réfléchir à cette réhabilitation.

. **CLASSE DÉCOUVERTE ECOLE :** Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du nouveau devis de Car Sud Loire pour le transport des enfants en classe découverte dans la Manche en mars prochain, d'un montant de 1 305.61 € TTC (au lieu de 1 270 € TTC), augmentation due au changement de taux de TVA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

. **ACCEPTE ce devis et**

. **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

. **DEVIS ORDI CUBE CHANGEMENT D'UNE UNITÉ CENTRALE ORDINATEUR ECOLE :**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis pour l'achat d'une unité centrale d'un ordinateur de l'école en remplacement d'un appareil hors service, d'un montant de : 470.00 € HT soit la somme de 564.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

. **ACCEPTE ce devis et**

. **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

. **Exposé de Christophe LEFÈVRE, 1^{er} Adjoint, Tourisme :**

La galette des anciens du 28 janvier dernier a regroupé 78 personnes et l'animation proposée par Nathalie ROUSSET a été très appréciée.

Il évoque ensuite l'Office de tourisme communautaire et la difficulté du règlement des salaires du personnel chaque fin d'année. Il souhaiterait que ce problème ne soit plus récurrent.

. **Exposé de Mr BIGOT, 2nd Adjoint, urbanisme, bâtiments, architecture :**

Des gouttières sont à changer à la bibliothèque.

L'installation du poteau et des filets autour du City stade va être réalisée.

Au camping, il reste quelques regards à finir et ces travaux seront terminés dès que le niveau d'eau aura baissé. Les tailles d'arbres et de haies sont également à finir.

Tous ces travaux seront réalisés par le personnel communal.

. **Exposé de Mr BRUNET, 3^{ème} Adjoint, Ecoles – Education – Culture – Communication**

Bulletin Municipal : Il rend compte du déroulement de la procédure de recensement qui grâce à l'efficacité des 2 agents recenseurs est réalisé au ¾.

. **Exposé de Mr JOUSSELAIN 4^{ème} Adjoint, voirie :**

Il donne lecture du compte-rendu de la visite du Jury départemental des Villages fleuris.

Compte tenu des différentes remarques formulées, le conseil municipal décide de ne pas

s'inscrire pour 2014. Il propose de planter des rosiers sur la Levée en entrée d'agglomération et près du Port et de la prairie fleurie sera de nouveau semée compte tenu de son succès.

Un radar pédagogique, prêté par l'ATD de Baugé, sera installé durant une à 2 semaines en entrée d'agglomération, vers le cimetière.

Des travaux devront être faits dans la descente de la Rue de la Croix-Rouge à partir du PN (1 seul devis pour l'instant) mais également sur le mur de la propriété Loiseau qui a déjà été renforcé mais qui continue par fortes pluies à se détériorer. Différents devis seront réclamés.

DEVIS HARDOUIN POUR TRAVAUX AU N°20 LEVÉE DE LA LOIRE :

Monsieur JOUSSELAIN donne lecture au Conseil Municipal du devis de l'entreprise TP HARDOUIN pour la réalisation d'un caniveau au niveau du n°20 Levée de la Loire, afin que le propriétaire de cette maison, par fortes pluies, ne reçoive pas d'eau dans son garage, proposition d'un montant de 2 395.25 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- . **ACCEPTE le devis de l'entreprise HARDOUIN, d'un montant de 2 395.25 € HT soit 2 874.34 € TTC,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

. AFFAIRES DIVERSES :

La prochaine réunion de la commission communale des impôts directs est fixée au 27/02/2014 à 18 h 15, les titulaires qui ne pourront pas y assister sont invités à prévenir afin qu'un suppléant soit convoqué.

Madame le Maire donne lecture de la lettre des Chasseurs d'Anjou relative à l'organisation de l'opération « j'aime la Loire propre » qui consiste à enlever des bords de Loire tous les objets ou détritiques rejetés par le fleuve. Cette année la collecte est fixée au samedi 1^{er} mars.

Cette année la Fête du Vélo se déroulera le dimanche 29 juin 2014 et une boucle de l'Anjou Vélo Vintage passera par notre commune. Une réunion préparatoire est prévue le mardi 25 février 2014.

Mr Boussin informe le Conseil Municipal que le Relais Assistante Maternelle reprend ses permanences à compter du 11 février prochain avec une nouvelle animatrice Madame Maud Chevallier.

Un dîner de fin de mandat sera organisé le 7 mars prochain, les conjoints seront conviés mais régleront leur participation.